Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

collège Boris Vian
académie Normandie

Objet : Inscription au prélèvement automatique

Service Administratif et Financier

Affaire suivie par
V. BARDAUD

Téléphone
02 31 20 06 45

Courriel
int.0140070a@ac-caen.fr

Adresse
5, rue Louis Blériot
BP 9
14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE

E3D ÉTABLISSEMENT EN DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ICI, ON S'engage 1 2 3

Madame, Monsieur,

Nous vous proposons depuis l'année scolaire dernière un nouveau mode de paiement des frais scolaires, en plus du télépaiement ou du paiement par chèque ou espèce. Il est en effet désormais possible de souscrire au prélèvement automatique.

Ce service consiste à prélever sur votre compte bancaire le montant des frais scolaires réparti sur 10 mois. Ainsi, **le 10 de chaque mois à partir d'octobre**, la **somme de 45€** sera demandée à votre banque.

Une régularisation sera effectuée pour chaque trimestre le 10 janvier, le 10 avril et le 10 juillet.

Ce service est un contrat de confiance et, après engagement, doit être respecté. Nous mettons en œuvre un suivi individuel de votre dossier, ce qui implique un investissement des services. Il faut donc que vous veilliez à ce que votre compte soit approvisionné à chaque échéance. AU bout de 2 rejets, le prélèvement sera automatiquement dénoncé.

Si vous souhaitez adhérer à ce service, vous devez remplir l'autorisation de prélèvement SEPA que vous pouvez trouver sur le site du collège, ou la demander au service intendance (int.0140070a@ac-caen.fr), et la retourner avant le 11 septembre 2020 accompagnée d'un RIB.

La cheffe d'établissement,

Collège Boris Vian
la principale
Mézidon Vallée d'Auge

B. BUCHOT-CAIGNAERT